

Afrique

Une occasion historique

1. L'Afrique se trouve aujourd'hui à un tournant. Les dirigeants africains ont adopté une nouvelle vision d'avenir pour leur continent, dans laquelle ils reconnaissent le rôle directeur qu'ils doivent jouer pour relever les défis et concrétiser les possibilités de l'Afrique.
2. Il ne reste plus que dix ans pour nous assurer que tous les pays en développement atteignent les objectifs convenus au Sommet du Millénaire de 2000. Le G8 doit continuer à mettre l'accent sur l'Afrique, seul continent n'étant pas en voie de réaliser les objectifs de la Déclaration du Millénaire d'ici 2015.
3. D'importants progrès ont été accomplis. Au cours des cinq dernières années, plus des deux tiers des pays d'Afrique subsaharienne ont tenu des élections démocratiques. Le niveau d'inflation est cinq fois moindre qu'il y a dix ans. Seize pays africains ont enregistré une croissance moyenne supérieure à 4 % au cours de la dernière décennie, plus que tous les grands pays développés. Vingt-quatre pays africains se sont officiellement engagés à se soumettre à un examen de leurs progrès par leurs pairs. Et la promotion de la bonne gouvernance, de la paix, de la sécurité et du développement économique est au cœur des préoccupations de l'Union africaine (UA) et de son programme : le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).
4. Le G8 aborde les grands enjeux de l'Afrique à chacun de ses sommets depuis la fin des années 1990 (voir l'Annexe I).

Prendre appui sur les progrès réalisés : un engagement renouvelé envers l'Afrique

5. La réalisation de nouveaux progrès en Afrique dépend avant tout de la volonté de ses dirigeants et de sa population. Nous saluons leur engagement collectif à assumer la responsabilité du développement de leur continent, à promouvoir la bonne gouvernance et à lutter contre la corruption dans leurs pays respectifs. Nous voulons les aider à garantir que les réformes en Afrique s'affermiront : aujourd'hui, nous renouvelons notre propre engagement d'appuyer les pays et les populations qui font de tels efforts.

6. C'est pourquoi nous sommes convenus d'un ensemble de nouvelles mesures destinées à aider l'Afrique à bâtir l'avenir radieux que nous appelons tous de nos vœux. Beaucoup de ces mesures pourront s'appliquer dans d'autres pays pauvres. Elles doivent être entreprises de façon coordonnée et cohérente. La stabilité, la paix et une meilleure gouvernance sont nécessaires pour que le secteur privé se développe et crée des emplois : lorsque le secteur privé est florissant, davantage de revenus peuvent être investis dans la santé et l'éducation; et lorsque plus de gens sont en bonne santé et possèdent les compétences nécessaires, la capacité de gouvernance s'en trouve renforcée. Ces mesures synergiques devraient accélérer la croissance auto-entretenu de l'Afrique et, à long terme, mettre fin à sa dépendance envers l'aide.
7. Nos engagements d'aujourd'hui s'appuient sur les efforts des Africains eux-mêmes, définis dans les stratégies et le programme de l'UA et du NEPAD, et sur les engagements présents et passés du G8. Les progrès réalisés au regard du Plan d'action pour l'Afrique, convenu à Kananaskis, ont été examinés par nos représentants personnels pour l'Afrique. Nous avons aussi pris note des conclusions du récent rapport de la Commission pour l'Afrique. D'autres pays sont disposés à partager leur expérience de développement économique réussi, notamment les pays d'Asie, et nous reconnaissons que la coopération Sud-Sud peut s'avérer très fructueuse. Dans certains domaines, nous entendons renforcer notre appui aux mesures qui fonctionnent déjà; ailleurs, une action renforcée est nécessaire.

Paix et stabilité

8. La paix est la condition première d'un développement réussi. Nous appuyons les efforts africains visant à instaurer la paix et la stabilité sur le continent. Nous aiderons les États fragiles d'Afrique à se sortir des crises et des conflits. Nous appuyons les initiatives africaines qui visent à prévenir les conflits, à les soumettre à la médiation et à les résoudre, et à consolider la paix selon l'esprit de la Charte des Nations Unies. Et nous soutenons l'Union africaine et les autres institutions du continent, qui doivent continuer à renforcer leur capacité de promouvoir la stabilité et une paix durable en Afrique. À cet égard, nous sommes en voie de remplir l'engagement que nous avons pris à Sea Island de former et, s'il y a lieu, d'équiper quelque 75 000 soldats d'ici 2010, pour prendre part à des opérations de soutien de la paix dans le monde entier, et tout particulièrement et de manière suivie en Afrique. Nous rendons hommage à la mission de l'Union africaine au Soudan (au Darfour), que nous continuerons à appuyer, tout comme nous contribuons à la mission des Nations Unies dans le sud du Soudan (UNMIS).

9. Nous aiderons encore davantage l'Afrique à renforcer sa capacité de résoudre les conflits et de préserver la paix, conformément à nos lois nationales, par les moyens suivants :
 - a) En fournissant une assistance technique coordonnée à la Force africaine prépositionnée et en aidant à mettre en place des éléments de planification au siège de l'Union africaine et au sein des brigades régionales.
 - b) En aidant l'UA à renforcer sa capacité de déployer des missions d'observateurs militaires sans armes, des opérations civiles de maintien de l'ordre et des forces de gendarmerie ou de carabiniers dans le cadre des opérations de paix et de stabilisation.
 - c) En procurant de l'aide, notamment un financement adapté aux besoins, aux opérations de paix africaines; cette aide viserait entre autres le transport, la logistique et la capacité de gestion financière.
 - d) En luttant contre le terrorisme en Afrique, notamment en coopérant avec le Centre africain d'études et de recherches sur le terrorisme de l'UA à Alger.
 - e) En appuyant l'action des organisations régionales et internationales visant à renforcer les capacités africaines en matière de promotion de la paix et de la stabilité.
10. Nous aiderons aussi l'Afrique à prévenir les conflits et à empêcher leur résurgence par les moyens suivants :
 - a) En travaillant de concert avec l'UA et les organisations sous-régionales, notamment en mettant à leur disposition des ressources pour les aider à établir le futur Système continental d'alerte rapide et à rendre effectif le Conseil des sages de l'UA, chargé d'examiner les conflits et de les soumettre à la médiation avant qu'ils ne dégénèrent en violence.
 - b) En renforçant les capacités de l'UA et des sous-organisations africaines, en faisant fond sur le Plan d'action du G8 pour accroître la capacité mondiale de mener des opérations de soutien de la paix, ainsi que sur les engagements des Sommets d'Évian et de Kananaskis. Pour ce faire, nous travaillerons pour favoriser, au sein de nos mécanismes gouvernementaux respectifs, une capacité de réaction plus efficace et plus souple en cas de crise et une intervention en partenariat plus rapide, plus globale et mieux coordonnée, à laquelle nous participerons activement nous-mêmes, ainsi que l'ONU, les organisations régionales clés et les autres partenaires.

- c) En maximisant l'apport des entreprises locales et multinationales à la paix et à la stabilité, notamment en travaillant avec le Pacte mondial de l'ONU et en étayant les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises présentes dans les zones où la gouvernance est déficiente.
 - d) En cherchant à rendre plus efficace la mise en oeuvre des régimes de sanctions de l'ONU par une meilleure coordination des mécanismes de surveillance existants et par une utilisation plus efficace du savoir des experts indépendants.
 - e) En agissant efficacement à l'ONU et dans d'autres tribunes pour que des ressources naturelles limitées, comme le pétrole, les diamants, le bois d'œuvre et d'autres ressources naturelles rares cessent de contribuer à faire naître des conflits ou à les alimenter.
 - f) En améliorant l'efficacité des contrôles de transferts d'armes légères et portatives, notamment à la Conférence d'examen du Programme d'action des Nations Unies relatif aux armes légères et portatives en 2006, et en prenant des mesures efficaces pour recueillir et détruire les armes légères et portatives illicites en Afrique. L'élaboration de normes internationales pour les transferts d'armes, dont une perception commune des responsabilités des gouvernements, marquerait une étape importante dans la lutte contre la prolifération regrettable d'armes classiques. Nous convenons de la nécessité de poursuivre les travaux afin de parvenir à un consensus sur les mesures à prendre pour lutter contre cette néfaste prolifération.
 - g) En appuyant les efforts de création de la nouvelle Commission de consolidation de la paix proposée par le Secrétaire général des Nations Unies.
11. Nous accorderons plus d'attention et consacrerons davantage de ressources à la reconstruction et à la réconciliation dans les pays qui se relèvent d'un conflit, par les moyens suivants :
- a) En offrant un allègement multilatéral et bilatéral à la fois rapide et souple de la dette des pays lourdement endettés qui se relèvent d'un conflit, en fonction des besoins.
 - b) En octroyant des subventions en réponse aux besoins de reconstruction, notamment pour le désarmement et la démobilisation des anciens combattants et leur réintégration dans la société civile.

12. Nous travaillerons d'urgence, avec d'autres partenaires, à accroître la rapidité, la prévisibilité, l'efficacité et la disponibilité de l'assistance humanitaire, par les moyens suivants :
- a) En contribuant à financer suffisamment les besoins urgents de millions d'Africains touchés par des urgences d'ordre humanitaire définies par l'ONU en Afrique et notamment par ce que l'on appelle les « crises humanitaires oubliées », afin qu'un financement d'urgence coordonné soit disponible en temps utile pour sauver les vies en danger.
 - b) En collaborant avec l'ONU pour améliorer la localisation, la déclaration et la coordination des ressources consacrées aux urgences humanitaires.
 - c) En appuyant l'action du Secrétaire général de l'ONU pour renforcer le système humanitaire international. Avec le Secrétaire général, les membres du G8 travaillent à améliorer la rapidité d'intervention, l'efficacité, la responsabilité, la responsabilisation et la transparence des opérations d'assistance humanitaire sur le terrain, tout en respectant les principes d'humanité, d'impartialité, de neutralité et d'indépendance de l'assistance humanitaire.
 - d) En travaillant avec l'Union africaine afin d'obtenir que les gouvernements africains s'emploient davantage à assurer aux travailleurs humanitaires un accès sûr et libre de toute interférence aux populations secourues, et de résoudre les crises humanitaires.

Promouvoir une bonne gouvernance adaptée aux circonstances

13. Nous saluons l'engagement des institutions africaines à promouvoir et à renforcer la bonne gouvernance. Nous prenons acte, à cet égard, de la fermeté des déclarations du NEPAD à l'appui de la démocratie et des droits de la personne. Des États bien gouvernés sont essentiels à la paix et à la sécurité, à la croissance économique et à la prospérité, au respect des droits de la personne et à la promotion de l'égalité des sexes, ainsi qu'à la prestation des services essentiels aux citoyens de l'Afrique. Nous appuierons les efforts déployés par les pays africains pour rendre leurs gouvernements plus transparents, plus performants et plus sensibles à la volonté populaire, pour améliorer la gouvernance au palier régional et à l'échelle du continent et pour renforcer les institutions africaines qui jouent un rôle indispensable à cet égard.

14. En réponse à cet engagement africain, nous entendons :

- a) Aider à renforcer l'UA et le NEPAD, notamment par :
- un appui, y compris un financement adapté aux besoins, à l'Union africaine et à d'autres institutions panafricaines comme le Parlement panafricain;
 - un appui au Mécanisme africain d'examen par les pairs (MAEP), qui respectera la prise en charge de ce mécanisme par les Africains, par exemple en contribuant financièrement au Fonds fiduciaire du Secrétariat du MAEP;
 - un appui pertinent et coordonné aux pays africains pour la mise en œuvre de leurs stratégies nationales de bonne gouvernance, notamment à l'égard des plans nationaux de mise en œuvre des recommandations du MAEP.
- b) Favoriser une plus grande transparence dans la gestion des finances publiques, y compris les recettes, les budgets et les dépenses, l'octroi de licences, les concessions et les marchés publics, notamment en aidant davantage à renforcer les capacités des pays africains qui s'efforcent réellement de lutter contre la corruption et d'accroître la transparence et la reddition de comptes.
- c) Soutenir nos partenaires africains qui s'apprêtent à signer et à ratifier la Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption et leur offrir une aide pour mettre en œuvre cette Convention.
- d) Dans le cadre de nos efforts pour lutter contre la corruption et promouvoir la transparence, accroître le soutien à l'Initiative sur la transparence des industries extractives (EITI) et aux pays qui la mettent en œuvre, notamment par des mesures financières et techniques. Nous invitons les pays africains riches en ressources à mettre en œuvre l'EITI ou des principes de transparence semblables, et la Banque mondiale, le FMI et les banques régionales de développement à les soutenir. Nous appuyons l'élaboration de critères appropriés pour valider la mise en œuvre de l'EITI. Cette transparence devrait être étendue à d'autres secteurs, comme le fait le G8 dans le cadre de projets-pilotes.
- e) Inviter les pays africains à mettre en œuvre la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples et les protocoles auxiliaires afin d'encourager le respect des droits des minorités ethniques, des femmes et des enfants.
- f) Travailler énergiquement à la ratification rapide de la Convention de l'ONU contre la corruption et entamer des discussions sur les mécanismes qui garantiront l'efficacité de sa mise en œuvre. Travailler, au sein de nos propres administrations, à l'établissement de mécanismes efficaces –

conformes aux dispositions de la Convention et des engagements antérieurs du G8 – pour récupérer les biens, y compris ceux volés au moyen de la corruption, en prenant en considération la destruction définitive des biens confisqués le cas échéant, et pour restituer ces biens à leurs propriétaires légitimes. Nous encourageons tous les pays à promulguer des règles pour refuser, le cas échéant, d'offrir une autorisation de séjour et un abri sûr aux fonctionnaires et aux particuliers reconnus coupables de corruption publique, à ceux qui les corrompent et à leurs biens.

- g) Pour mieux protéger le système financier international des produits illicites de la corruption, nous encourageons tous les pays à exiger le resserrement des normes de saine diligence à l'égard des opérations financières auxquelles participent des personnes évoluant sur la scène politique. De plus, nous exhortons tous les pays à se conformer à la résolution 1532 du Conseil de sécurité de l'ONU pour détecter et bloquer les biens des personnes désignées.
- h) Réduire les paiements illicites par le secteur privé en appliquant rigoureusement les lois contre la corruption des agents publics étrangers, y compris en poursuivant en justice les personnes qui s'y livrent; en renforçant les prescriptions anticorruption visant les demandeurs de crédits à l'exportation et de garanties financières; en continuant à appuyer les examens par les pairs, conformément à la Convention de l'OCDE; en incitant les entreprises à adopter des programmes de conformité anticorruption et à déclarer les demandes de pots-de-vin qui leur sont faites, et en nous engageant à coopérer avec les gouvernements africains afin de traduire en justice les personnes qui versent ou sollicitent des pots-de-vin.
- i) Prendre des mesures concrètes pour protéger les marchés financiers des abus criminels, notamment de la subornation et de la corruption, en insistant auprès de tous les centres financiers pour qu'ils adoptent et mettent en œuvre les plus hautes normes internationales en matière de transparence et d'échange d'information. Nous continuerons de soutenir les travaux en cours des Forums de stabilité financière pour promouvoir l'application des normes internationales et d'en suivre la progression, en particulier en ce qui a trait au nouveau processus concernant les centres financiers extraterritoriaux, convenu en mars 2005, et aux normes élevées de l'OCDE en faveur de la transparence et de l'échange d'information dans toutes les questions fiscales.

Investir dans les gens

15. L'espérance de vie est en hausse sur tous les continents, sauf en Afrique où elle diminue depuis 20 ans. Nous continuerons d'appuyer les stratégies africaines visant à améliorer la santé, l'éducation et la sécurité alimentaire.
16. Pour que l'Afrique puisse exploiter son immense potentiel humain, nous l'aiderons à créer un environnement où ses citoyens les plus compétents, y compris les enseignants et les travailleurs de la santé, pourront entrevoir un avenir à long terme sur le continent. Nous travaillerons avec les gouvernements nationaux résolus à favoriser la création d'un tel environnement.
17. Nos objectifs fondamentaux en matière d'éducation et de santé sont énoncés dans la Déclaration du Millénaire de l'ONU. Nous soutenons l'engagement pris par nos partenaires africains de faire en sorte que, d'ici 2015, tous les enfants aient accès à un enseignement primaire de qualité, complet, gratuit et obligatoire, ainsi qu'à des soins de santé de base (gratuitement, partout où les pays décident de l'offrir), afin de réduire le taux de mortalité lié à des causes évitables, notamment chez les femmes et les enfants; que la propagation du VIH, du paludisme et d'autres maladies meurtrières soit arrêtée et inversée, et que les personnes aient accès à l'eau potable et aux services d'hygiène.
18. Pour atteindre ces objectifs, nous prendrons les mesures suivantes :
 - a) Aider les gouvernements africains, tout en respectant leur sphère de compétence, à investir davantage dans l'amélioration de l'éducation, l'embauche d'enseignants supplémentaires et l'ouverture de nouvelles écoles. Le nombre d'enseignants mourant du sida rend cet objectif d'autant plus crucial. À cet égard, nous travaillerons à l'appui du programme de l'Éducation pour tous en Afrique, tout en maintenant notre soutien à l'Initiative accélérée, et nos efforts pour aider les pays visés par cette Initiative à acquérir des capacités durables et à déterminer les ressources nécessaires pour réaliser leurs stratégies à long terme en matière d'éducation. Notre objectif est que chaque pays choisi pour participer à l'Initiative accélérée acquière les capacités requises et obtienne les ressources nécessaires afin de mettre en œuvre ses stratégies à long terme en matière d'éducation.
 - b) Aider les secteurs public et privé de l'Afrique à se doter de professionnels qualifiés, en appuyant les réseaux d'excellence entre les établissements d'enseignement supérieur d'Afrique et d'autres pays et les centres d'excellence des établissements à vocation scientifique et technologique. À cet égard, nous attendons avec intérêt les résultats de la seconde phase du

Sommet mondial sur la société de l'information, qui doit avoir lieu en novembre à Tunis.

- c) Investir dans l'amélioration des systèmes de santé, en partenariat avec les gouvernements africains, en aidant l'Afrique à former et à conserver des médecins, des infirmières et des travailleurs en santé communautaire. Nous veillerons à ce que notre action renforce les systèmes de santé aux paliers national et local et dans tous les secteurs – un critère indispensable à une amélioration globale de la santé à long terme –, et nous encouragerons d'autres donateurs à aider à renforcer les capacités dans le domaine de la santé.
- d) Dans l'objectif d'obtenir une génération exempte du sida en Afrique, réduire de façon importante les infections par le VIH et collaborer avec l'OMS, l'ONUSIDA et d'autres organes internationaux pour élaborer et mettre en oeuvre un ensemble de mesures préventives, de traitements et de soins pour le VIH, dans l'objectif de s'approcher le plus possible d'un accès universel au traitement pour tous ceux qui en ont besoin, d'ici 2010. La capacité limitée des systèmes de santé représente une contrainte majeure à l'atteinte de cet objectif, et nous travaillerons avec nos partenaires en Afrique pour essayer de résoudre cette question, notamment en appuyant la mise en place d'une gestion de chaîne d'approvisionnement et de systèmes d'information comptables fiables et responsables. Nous collaborerons également avec eux pour faire en sorte que tous les enfants que le sida ou d'autres pandémies ont rendus orphelins ou vulnérables reçoivent un soutien approprié. Nous travaillerons pour parer aux besoins financiers pour le VIH/sida, y compris par la reconstitution des ressources, cette année, du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme; et en collaborant activement avec les intervenants locaux pour mettre en oeuvre les principes des « Trois Uns » dans tous les pays.
- e) Faire fond sur l'importante Initiative mondiale du G8 pour un vaccin contre l'infection par le VIH/sida, en augmentant l'investissement direct et en faisant avancer les travaux sur les stimulants du marché, en complément de la recherche fondamentale, par le biais de partenariats public-privé ou d'engagements d'achat à l'avance, afin de favoriser la mise au point de vaccins, de microbicides et de médicaments contre le sida, le paludisme, la tuberculose et d'autres maladies négligées. Nous prenons acte des travaux continus visant à explorer la création d'un Centre international de génie génétique et de biotechnologie en Afrique, pour aider à la recherche de vaccins pour les maladies qui frappent ce continent.

- f) Appuyer l'Initiative pour l'éradication de la poliomyélite durant la période consécutive à l'éradication, soit de 2006 à 2008, en poursuivant ou en augmentant nos propres contributions en vue d'atteindre l'objectif de 829 millions de dollars, et en allant chercher d'autres appuis. Nous constatons avec plaisir que le déficit de financement pour 2005 est en train d'être comblé.
- g) Collaborer avec les pays africains pour accroître l'action contre le paludisme afin que les interventions clés, qui sauveront les vies de 600 000 enfants par an, puissent atteindre 85 % des populations vulnérables d'ici 2015 et réduire le fardeau imposé par cette maladie évitable et soignable sur les économies africaines. En contribuant au montant de 1,5 milliard de dollars par an nécessaire pour aider à assurer l'accès à des moustiquaires imprégnées d'un insecticide antipaludique, à des approvisionnements suffisants et durables de polythérapies à base d'artémisinine, à un traitement présomptif pour les femmes enceintes et les bébés, à une pulvérisation à effet rémanent des habitations, et à veiller à la capacité des services de santé africains de les utiliser efficacement, nous pouvons réduire le poids du paludisme, principal meurtrier d'enfants en Afrique subsaharienne.
- h) Aider à répondre aux besoins cernés par le Partenariat Halte à la tuberculose. Nous appuyons aussi la nécessité d'une conférence de haut niveau des ministres de la Santé sur la tuberculose en 2006.
- i) Mettre en œuvre le plan d'action du G8 sur l'eau convenu à Évian, en partenariat avec l'initiative de la Banque africaine de développement (BAfD) sur l'eau et l'assainissement en Afrique rurale, y compris en augmentant l'aide dans ce secteur; maintenir l'élan et l'engagement politiques sur la question de l'eau; et renforcer les mécanismes de coordination et de surveillance.
- j) Reconfirmer l'engagement que nous avons pris à Sea Island d'aider les pays qui sont prêts à prendre un engagement politique en vue d'élaborer des programmes intégrés en matière de sécurité alimentaire et de prévention de la famine.

Favoriser la croissance

19. L'entreprise privée est l'un des principaux moteurs de la croissance et du développement. Le fait d'améliorer la gouvernance et la primauté du droit attirera des investissements privés plus nombreux et plus diversifiés, dont des IED, qui sont essentiels à une croissance d'ensemble. Les pays africains

doivent beaucoup renforcer leur climat d'investissement : nous continuerons à les aider à cet égard, notamment par la promotion d'un cadre juridique stable, efficace et harmonisé dans le domaine des affaires (en prenant acte du travail accompli par l'OHADA au chapitre de l'unification du droit des affaires, et de l'amélioration du climat de l'investissement par le biais de l'Initiative de l'OCDE et du NEPAD en matière d'investissement), par un meilleur accès à l'investissement et, en particulier, par un solide appui au développement du microfinancement en Afrique. Il est essentiel qu'il y ait un partenariat entre les secteurs public et privé.

20. Des investissements sont nécessaires pour assurer le développement durable de l'agriculture, principal secteur économique pour la plupart des Africains. Les gouvernements africains se sont engagés à y investir 10 % de leurs budgets. Nous renforcerons notre appui à cet engagement.
21. C'est en parvenant à un résultat ambitieux et équilibré dans le Cycle de Doha que nous pourrons le mieux faire profiter l'Afrique du commerce et intégrer les pays africains dans l'économie mondiale. La Conférence ministérielle de Hong Kong, en décembre, constituera une étape cruciale dans l'aboutissement, en 2006, du Programme de Doha pour le développement (PDD). Notre déclaration séparée sur le PDD donne plus de détails sur les avantages potentiels. La Banque mondiale prévoit que la conclusion heureuse de ces négociations pourrait permettre de tirer 140 millions de personnes de la pauvreté.
22. Nous sommes convenus :
 - a) D'accroître notre aide aux pays en développement en vue de renforcer leurs capacités matérielles, humaines et institutionnelles de commercer, notamment par des mesures de facilitation des échanges. Nous nous sommes engagés à accorder un appui additionnel pour le renforcement des capacités dans le domaine du commerce afin d'aider les PMA, en particulier en Afrique, à profiter des nouvelles possibilités de commerce qui découleront d'une conclusion positive du PDD. Nous invitons les IFI à présenter, lors de leurs assemblées annuelles, des propositions en vue de fournir une aide supplémentaire à ces pays pour renforcer leur capacité de commercer et faciliter l'ajustement de leurs économies.
 - b) De fournir des ressources et de la formation pour aider les producteurs africains à respecter les normes sanitaires et de sécurité actuelles et nouvelles visant les exportations de produits alimentaires et autres produits. Nous inciterons nos organismes nationaux de normalisation et de

- réglementation à collaborer avec les exportateurs africains et les autorités nationales, et nous appuierons les nations africaines pour qu'elles puissent assumer pleinement leur rôle au sein des organismes de normalisation internationaux pertinents, en vue de faciliter les exportations africaines vers nos marchés.
- c) D'appuyer les efforts de l'Afrique pour accroître les échanges Sud-Sud et l'intégration régionale, améliorer la spécialisation et créer davantage d'emplois et de prospérité.
 - d) D'améliorer l'utilisation de nos systèmes de préférences en nous assurant que les règles de ces systèmes (notamment les règles d'origine) sont transparentes et simples à observer et qu'elles n'empêchent pas, par inadvertance, les pays en développement qui remplissent les conditions requises d'en tirer avantage. Nous soutenons les efforts engagés par la Banque mondiale et d'autres pour réagir aux préoccupations concernant l'érosion des préférences commerciales. Nous sommes, par ailleurs, convenus de rendre compte aux futures présidences des progrès que nous aurons accomplis.
23. Des faiblesses en matière d'infrastructure et d'approvisionnement empêchent souvent les pays les plus défavorisés d'exploiter leurs possibilités commerciales et il convient de les aborder. Pour stimuler la croissance, attirer de nouveaux investissements et contribuer à renforcer la capacité africaine de commercer, nous entendons :
- a) Poursuivre nos efforts en vue de créer un consortium international pour les infrastructures, composé de l'UA, du NEPAD, de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement (BAfD), reconnue par le NEPAD comme le principal organisme en matière d'infrastructure, pour faciliter l'investissement dans l'infrastructure et, notamment, dans l'infrastructure transfrontalière, en Afrique. Cela devrait permettre de parvenir à une activité de plus grande envergure et plus efficace dans le domaine de l'infrastructure pour soutenir les priorités de l'Afrique, et pour déterminer et surmonter les contraintes relatives à l'élaboration de projets, au financement et au contexte commercial, en reconnaissant les avantages comparatifs des différents donateurs et du secteur privé.
 - b) Appuyer l'investissement, le développement de l'entreprise et l'innovation en soutenant, par exemple, la Facilité d'amélioration du climat des investissements de l'UA et du NEPAD, l'Initiative d'aide renforcée au secteur privé avec la BAfD et les autres institutions appropriées, afin de favoriser l'investissement dans les PME et le microfinancement, et au

moyen d'actions des Institutions financières internationales pertinentes et des gouvernements africains, en vue d'élargir l'accès aux services financiers par des partenariats accrus entre les banques commerciales et les institutions de microfinancement, notamment en soutenant la diversification des services financiers mis à la disposition des plus démunis et par une utilisation efficace des envois de fonds de l'étranger.

- c) Appuyer un train complet de mesures afin d'accroître la productivité agricole, de renforcer les maillages urbains-ruraux et de donner des moyens d'agir aux plus démunis, en prenant appui sur les initiatives nationales et en coopération avec le Programme détaillé de développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA) de l'UA et du NEPAD et d'autres initiatives africaines.
- d) Encourager les pratiques exemplaires d'investissement responsable par le biais des réseaux africains de l'entreprise privée, y compris par un appui au Pacte mondial de l'ONU.
- e) Accueillir favorablement la croissance du marché des produits du commerce équitable et son effet positif sur les moyens de subsistance des producteurs et la sensibilisation du public au rôle positif du commerce dans le développement.
- f) Appuyer l'emploi des jeunes, hommes et femmes, en Afrique, y compris la formation professionnelle et la formation adaptée aux besoins du marché.

Financer le développement

- 24. Un développement réussi suppose la réalisation de progrès soutenus et uniformes dans tous les secteurs susmentionnés : paix et sécurité renforcées, meilleure gouvernance, soins de santé et éducation améliorés, croissance renforcée, accès aux marchés, et capacité de commercer. Pour mettre en œuvre des initiatives à ces égards, l'Afrique et les autres pays en développement auront besoin de ressources supplémentaires. Une partie de celles-ci peut et doit provenir des ressources nationales des pays en développement, de l'IED, d'autres sources privées et d'un commerce accru. Cette part augmentera avec la croissance économique des pays en développement. La première responsabilité, dans ce domaine, incombe aux pays en développement eux-mêmes. Des ressources additionnelles viendront aussi des envois de fonds et des dons de particuliers dans les pays développés, et nous saluons la réponse généreuse de nos citoyens aux appels lancés pour le tsunami, le Soudan et d'autres urgences. Une partie de ce financement peut provenir d'initiatives environnementales. Le soutien à

la paix et la sécurité est également nécessaire pour établir les bases du développement. Nous invitons le Comité d'aide au développement de l'OCDE à poursuivre ses travaux sur la manière de tenir compte des différents flux vers les pays en développement.

25. En plus des autres ressources, une hausse importante de l'aide publique au développement est nécessaire pour atteindre, d'ici 2015, les buts et objectifs de développement approuvés au niveau international, et notamment ceux que contient la Déclaration du Millénaire (les Objectifs du Millénaire), comme nous en sommes convenus à Monterrey en 2002. Le respect de cet engagement est nécessaire pour consolider les récents progrès réalisés en Afrique et y prendre appui, pour stimuler la croissance qui augmentera les autres ressources, et pour permettre aux pays africains et aux autres pays défavorisés de réduire, au fil du temps, leur dépendance de l'aide.
26. Les pays du G8 et d'autres donateurs ont pris des engagements importants pour accroître l'aide, par divers moyens, dont l'aide au développement traditionnelle, l'allégement de la dette, et des mécanismes de financement novateurs. Nos engagements sont exposés dans l'Annexe II.
27. Les engagements pris par le G8 et les autres donateurs conduiront à une augmentation de l'aide publique au développement à l'Afrique de 25 milliards de dollars par an d'ici 2010, ce qui représente plus qu'un doublement de l'aide à l'Afrique par rapport à 2004.
28. À mesure que nous faisons face aux défis en matière de développement en Afrique, nous constatons que le monde entier se trouve confronté à un défi mondial dans ce domaine. En se fondant sur les engagements des donateurs et sur d'autres facteurs pertinents, l'OCDE estime que l'aide publique au développement offerte par le G8 et les autres donateurs à tous les pays en développement augmentera maintenant d'environ 50 milliards de dollars par an par rapport à 2004, d'ici 2010.
29. Le G8 a approuvé une proposition visant à annuler la totalité de l'encours de la dette de pays pauvres très endettés admissibles envers le FMI, l'IDA et le Fonds africain de développement et à fournir des ressources additionnelles pour faire en sorte que la capacité de financement des IFI ne soit pas réduite, comme le prévoyait la déclaration du 11 juin. Nous nous réjouissons de l'entente de principe intervenue au sein du Club de Paris et visant à sortir le Nigeria de son endettement de façon durable.
30. Ces importantes ressources supplémentaires seront axées sur des pays où elles feront changer les choses, pour accélérer les progrès vers l'atteinte des

Objectifs du Millénaire, et nous aider à réaliser les objectifs énoncés dans la présente déclaration. Nous centrerons l'aide sur les pays à faible revenu, qui se sont engagés à l'égard de la croissance et de la réduction de la pauvreté, d'un gouvernement démocratique, responsable et transparent, et d'une saine gestion des finances publiques, bien que l'aide soit également importante pour faire face aux crises humanitaires et pour réagir en faveur des pays touchés par des conflits ou risquant d'y être exposés.

31. Il appartient aux pays en développement et à leurs gouvernements de prêcher l'exemple en matière de développement. Ils doivent décider, planifier et ordonner leurs politiques économiques pour les adapter à leurs propres stratégies de développement, dont ils doivent répondre devant leurs populations.
32. Nous devons soutenir de saines stratégies de développement avec une aide meilleure, pour en assurer une utilisation plus efficace. Nous mettrons en oeuvre tous les engagements que nous avons pris dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, notamment le renforcement des efforts visant à délier l'aide; le versement de l'aide en temps opportun et de manière prévisible, dans la mesure du possible au moyen des systèmes des pays partenaires; l'accroissement de l'harmonisation et de la coordination entre les donateurs, y compris par des approches davantage fondées sur les programmes.

Partenariat et responsabilisation mutuelle : Gleneagles et l'après-sommet

33. Il nous faut un mécanisme efficace pour faire avancer notre dialogue stratégique de haut niveau avec l'Afrique, en mettant l'accent sur les résultats de notre action conjointe. Nous reconnaissons le rôle utile des représentants personnels pour l'Afrique et du Forum pour le partenariat avec l'Afrique (FPA). Nous convenons qu'il faudrait renforcer ce Forum. Nous recommandons que le FPA se réunisse deux fois par an à un haut niveau approprié, et examine les progrès réalisés par tous les partenaires participant activement à cette coentreprise, non seulement par le G8, mais aussi par les Africains et les autres partenaires en matière de développement. Nous invitons le FPA à élaborer un processus de surveillance, de présentation de rapport et d'examen des progrès par rapport à des points de repère, et à permettre la prise de mesures correctives. Un appui suffisant devrait être accordé au FPA pour faciliter le suivi – y compris par le G8 –, sur la mise en oeuvre entre les réunions, en collaboration avec l'UA, le NEPAD, l'OCDE/CAD, la CEA et d'autres organisations.

Conclusion : de Gleneagles à New York et Hong Kong

34. Par notre accord d'aujourd'hui et les engagements antérieurs du G8, nous continuerons à appuyer les efforts des pays africains pour instaurer une paix et une prospérité durables. Bon nombre des mesures proposées peuvent s'appliquer à l'ensemble du monde en développement et sont conformes à la vision énoncée dans les propositions du Secrétaire général de l'ONU. Nous invitons les autres dirigeants et institutions du monde à collaborer pour que le Sommet de l'ONU, en septembre, soit couronné de succès et aille encore plus loin, grâce à l'élan que nous avons pris aujourd'hui.
35. Nous invitons aussi les autres dirigeants du monde à nous aider à assurer la réussite de la Conférence ministérielle de l'OMC à Hong Kong en décembre, afin que le Cycle de Doha pour le développement débouche, en 2006, sur un train de mesures commerciales susceptibles de sortir des millions de personnes de la pauvreté. Il est dans notre intérêt à tous d'y parvenir.

Annexe I

Le G8 et l'action internationale

- À Birmingham, en 1998, nous sommes convenus de la nécessité de renforcer l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), lancée en 1996 au Sommet de Lyon, pour fournir une aide plus importante à davantage de pays pauvres.
- À Cologne, en 1999, nous avons lancé l'Initiative PPTE renforcée, qui a contribué à accroître les dépenses sociales dans 27 pays, africains pour la plupart, d'environ 4 milliards de dollars par année.
- À Okinawa, en 2000, nous avons pour la première fois dans un sommet du G8, invité les dirigeants africains à un dialogue. Nous avons aussi amorcé le processus qui a mené à la création du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme à Gênes, en 2001.
- À Gênes, en 2001, nous avons pris acte de la nécessité de répondre au NEPAD en énonçant le Plan d'action de Gênes et en nommant des représentants personnels pour l'Afrique, chargés de recommander des mesures précises.
- À Kananaskis, en 2002, nous avons lancé le Plan d'action pour l'Afrique, qui inaugurerait le nouveau partenariat entre le G8 et l'Afrique. Nous avons alors affirmé que, grâce à ce plan, aucun pays ayant pris des engagements en faveur de la réduction de la pauvreté, de la bonne gouvernance et des réformes économiques ne se verrait refuser la possibilité d'atteindre les objectifs du Millénaire par manque de moyens.
- À Évian, en 2003, nous avons annoncé des mesures précises pour faire avancer le Plan d'action pour l'Afrique, ainsi qu'un plan d'action sur l'eau et un nouveau plan du G8 pour l'Afrique visant à renforcer les capacités africaines d'entreprendre des opérations de paix, et nous avons créé le Forum pour le partenariat avec l'Afrique, un lieu de dialogue entre les Africains et leurs partenaires de développement au-delà du G8.
- À Sea Island, en 2004, nous sommes convenus de nouvelles mesures pour lutter contre le VIH et la poliomyélite, renforcer le rôle du secteur privé dans le développement, favoriser la transparence et combattre la corruption, améliorer encore davantage la productivité et renforcer les capacités de mener des opérations de paix à l'échelle mondiale.

- En outre, chaque gouvernement du G8 a pris des engagements spécifiques à l'appui de l'Afrique. Ensemble, nous avons doublé notre aide à l'Afrique depuis 2001.

Engagements en matière de financement (tels qu'ils ont été présentés par les membres individuels du G8)

- L'Union européenne (UE) s'est engagée à atteindre, d'ici 2015, un ratio de 0,7 % de l'APD au revenu national brut (RNB) avec, pour nouvel objectif intérimaire collectif, un ratio de 0,56 % de l'APD au RNB d'ici 2010. L'UE doublera pratiquement son APD entre 2004 et 2010, qui passera de 34,5 milliards d'euros à 67 milliards d'euros. Au moins 50 % de cette augmentation devrait aller à l'Afrique subsaharienne.
- L'Allemagne (soutenue par des instruments novateurs) a entrepris d'atteindre un ratio de 0,51 % de l'APD au RNB en 2010, et un ratio de 0,7 % de l'APD au RNB en 2015.
- L'Italie a entrepris d'atteindre un ratio de 0,51 % de l'APD au RNB en 2010, et un ratio de 0,7 % de l'APD au RNB en 2015.
- La France a annoncé un calendrier pour atteindre un ratio de 0,5 % de l'APD au RNB en 2007, dont les deux tiers iront à l'Afrique, – ce qui représente au moins un doublement de son APD depuis 2000 –, et un ratio de 0,7 % de l'APD au RNB en 2012.
- Le Royaume-Uni a annoncé un calendrier pour atteindre un ratio de 0,7 % de l'APD au RNB d'ici 2013.
- Un groupe des pays susmentionnés pensent fermement que des mécanismes de financement novateurs peuvent permettre de produire le financement nécessaire pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement. Ils continueront d'examiner la Facilité internationale de financement (FIF), un projet pilote de FIF pour l'immunisation et une contribution de solidarité sur les billets d'avion pour financer des projets de développement, notamment dans le secteur de la santé, et pour financer la FIF. Un groupe de travail étudiera la mise en œuvre de ces mécanismes.
- Les États-Unis proposent de doubler leur aide à l'Afrique subsaharienne entre 2004 et 2010. Ils ont lancé le Compte du Millénaire, dans l'objectif de fournir jusqu'à 5 milliards de dollars par an; le Plan d'urgence (d'une valeur de 15 milliards de dollars) pour aider à lutter contre le sida; une initiative de plus de 2 milliards de dollars pour faire face aux urgences humanitaires en Afrique en 2005, et une nouvelle initiative de 1,2 milliard de dollars pour lutter contre le paludisme. Ils continueront d'œuvrer pour empêcher et atténuer les conflits, notamment au moyen de l'Initiative mondiale des opérations de paix, qui s'étale sur cinq ans (660 millions de dollars).
- Le Japon compte augmenter son volume d'APD de 10 milliards de dollars, dans l'ensemble, dans les cinq prochaines années. Il s'est engagé à doubler son APD à l'Afrique dans les trois prochaines années et a lancé « l'Initiative en matière de santé et de développement » d'un montant de 5 milliards de dollars sur les cinq prochaines années. Le Japon fournira plus d'un milliard de dollars sur cinq ans pour la « facilité d'aide renforcée au secteur privé pour l'Afrique », en partenariat avec la BAFD.
- Le Canada doublera son aide internationale de 2001 à 2010, avec un doublement de l'aide à l'Afrique de 2003-2004 à 2008-2009. Par ailleurs, le Budget 2005 a engagé 342 millions de dollars canadiens additionnels pour lutter contre les maladies qui frappent principalement l'Afrique. Le Fonds d'investissement du Canada pour

l'Afrique (200 millions de dollars canadiens) fournira du capital-risque public-privé pour les investissements privés, et le Canada fournira 190 millions de dollars canadiens pour soutenir les efforts de l'UA au Darfour, ainsi que 90 millions de dollars canadiens pour satisfaire les besoins humanitaires.

- La Russie a annulé et s'est engagée à annuler pour 11,3 milliards de dollars de dettes des pays africains, dont 2,2 milliards de dollars d'allègement de la dette dans le cadre de l'Initiative PPTE. En outre, elle envisage de radier la totalité du stock des dettes des PPTE sur les prêts non liés à l'APD, ce qui ajoutera 750 millions de dollars à l'allègement de la dette de ces pays.